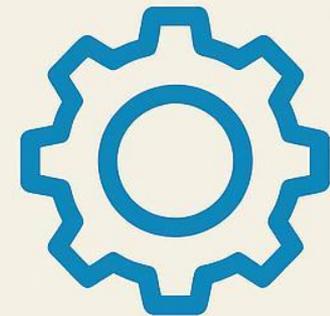


Présentation DUERP

Document Unique d'Évaluation
des Risques Professionnels



Eléonore BERNIER

Assistante de Prévention – Circonscription Sainte-Anne / Marie-Galante

Qu'est-ce que le DUERP ?

- **DUERP** = Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- **Obligatoire dans chaque école,**
- **Objectif** : identifier et prévenir les risques professionnels,
- **Concerne tous les personnels** : enseignants, ATSEM, agents, AESH...

Pourquoi c'est important ?

- **Repérer les risques** avant qu'un accident n'arrive,
- **Organiser des actions de prévention concrètes,**
- **Appuyer les demandes à la mairie ou à la hiérarchie,**
- **Éviter les mises en cause en cas d'accident.**

Qui élabore le DUERP?

- Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est élaboré au sein de l'école par le directeur, en concertation avec les personnels.
- L'évaluation repose sur une démarche collective de prévention :
 - Les personnels sont les mieux placés pour repérer les dangers liés à leurs missions quotidiennes.
 - Ils peuvent aussi proposer des mesures de prévention adaptées.

Quels risques recenser ?

- **Risques liés au bâtiment** : sécurité incendie, accès, éclairage...
- **Risques liés à l'activité** : chutes, gestes répétitifs, bruit...
- **Risques liés aux produits ou matériels** : produits d'entretien, mobilier...
- **Risques psycho-sociaux** : tensions, surcharge, incivilités

Comment est-il structuré ?

- Tableaux de risques par unité de travail :
 - Classe, cour, cuisine, sanitaires, accueil...
- Pour chaque risque :
 - Description, gravité/fréquence, mesures existantes, mesures à envisager

Lien avec le RSST

- **Le RSST alimente le DUERP.**
- Chaque signalement pertinent peut y être repris.
- Le DUERP sert à suivre les actions correctives.
- C'est un outil vivant, pas un simple dossier archivé.

Qui peut le consulter ?

- Il doit être tenu à **disposition du personnel de l'école.**
- Il est aussi consultable par les membres du CHSCT lors des visites, le médecin de prévention, l'ISST et assistants de prévention...

Conclusion

- Le DUERP permet **d'anticiper les accidents.**
- C'est un **outil de dialogue** avec la collectivité.
- Il **implique toute l'équipe.**
- Il **doit être actualisé au moins une fois par an.**